

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du dix huit novembre 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix huit novembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND (pouvoir de DIDIER CABANES), Monsieur Oscar FERREIRA, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE (pouvoir de Sylvie LESCOUZERES), Madame Sandrine GERARD, Madame Annick ALBINO, Madame Claudette CONDUCHÉ.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI, Madame Guylaine MATIAS

Excusés : Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL), Madame Sylvie LESCOUZERES (pouvoir à Sylvette LACOMBE), Madame Marie-France DELSOL (pouvoir à Annick ALBINO), Monsieur Didier CABANES (pouvoir à Michel MARSAND).

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 6
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 4
- Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

N° 32DL2024 : OBJET : DÉSIGNATION REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION CONSTITUÉE POUR LE GROUPEMENT DES MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCES (À L'EXCEPTION DE L'ASSURANCE STATUTAIRE).

Monsieur MARSAND rappelle qu'en séance du **19 février 2024**, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé le principe de réalisation d'un groupement de commande entre la commune de Fumel et le CCAS de Fumel, pour la passation de marchés publics d'assurances exceptée statutaire du personnel, pour la période du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028**.

Vu l'article L2113-7 du code de la Commande Publique ;

Considérant qu'il doit être désigné, dans chaque entité de groupement de commandes, un membre titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission spécifique ;

Considérant que cette dernière doit être composée par un élu de chaque entité du groupement et doit être présidée par le représentant coordonnateur, en l'espèce la commune de Fumel ;

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil d'Administration,**

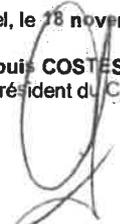
- 1. désigne Monsieur Michel MARSAND, membre titulaire de ladite commission spécifique du groupement et Madame Chantal BREL, suppléante de ce dernier ;**
- 2. prend acte que la présidence de ladite commission spécifique revient de droit au représentant du coordonnateur à savoir la commune de Fumel ;**
- 3. précise que les marchés correspondants seront passés selon la procédure adaptée, en application du code de la Commande Publique ;**
- 4. décide de résilier, avec effet au 1^{er} janvier 2025, les contrats suivants auprès de :**
 - Lot n° 1 « Dommages aux biens immobiliers et mobiliers » :
AXA FRANCE IARD MLB Assurances
284 zone du Haut Agenais 47500 MONTAYRAL**
 - Lot n° 2 « Responsabilité civile et risques annexes » :
SMACL Assurances
141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9**
 - Lot n° 3 « Flottes véhicules et risques annexes » :
SMACL Assurances
141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9**
 - Lot n° 4 « Protection juridique » :
Mutuelle Alsace Lorraine Jura / Assurances PILLIOT
Rue de Witternesse BP 40002 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX**
 - Lot n° 5 « Protection Fonctionnelle » :
SMACL Assurances
141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 15 voix pour.**

Pour extrait certifié conforme

Signé à Fumel, le 18 novembre 2024 par :

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel
Président du C.C.A.S.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).